

LA FEUILLE D'ORME

Bulletin municipal de la commune des Ulmes

N°17 automne 2012

L'éditorial du maire

Un mois de juillet bien maussade puis un magnifique mois d'août, malgré quelques jours de canicule, et l'été s'achève dans le calme... Enfin presque, puisqu'un tagueur a sévi sur notre commune dans la soirée du samedi 4 août, laissant sa signature «spectere» sur les panneaux de signalisation, les lampadaires, les armoires électriques, etc... au feutre noir bien sûr indélébile. Je vous demande, par civisme, de ne pas hésiter à me contacter si vous surprenez ce genre d'individu lors de leurs méfaits. Merci !!

Aucun chien abandonné n'a été trouvé sur le territoire communal depuis le début de l'année. Espérons que cela continue ! Concernant les animaux divaguant sur la commune, vous trouverez en page 3 un article expliquant précisément ce qu'est l'état de divagation pour un chien ou un chat.

Dans le cadre de la gestion des bois communaux par l'ONF, des arbres sur pied (bouleaux, chênes, etc) seront bientôt disponibles à l'abattage. Les ulmois intéressés peuvent contacter la mairie pour en connaître les conditions de cession.

Les deux barrières destinées à limiter l'accès au «trou au sable» et au dépôt de déchets verts communal du Péridet sont enfin arrivées et seront installées cet automne. Une fois mises en place, la barrière du «trou au sable» sera gérée comme précédemment (voir avec Jean-Luc BAZANTE, des services techniques communaux, pour obtenir le prêt de la clef), celle du dépôt de déchets verts bénéficiera d'un document explicatif distribué dans chaque boîte aux lettres au moment de sa mise en service.

Comme vous avez pu le constater, les travaux de viabilisation de l'extension du lotissement de La Maligny sont en cours. Les 11 parcelles sont donc officiellement en vente, la moitié étant déjà réservée au prix fixé par le conseil municipal du 18 juillet, soit 38 Euros/m² hors TVA. Toutes les personnes intéressées peuvent me contacter.

Didier GUILLAUME

Le point sur l'Etat Civil cet été

- Deux ulmoises sont arrivées
Liya CANARD, née le 14 juillet
Eline GILET, née le 26 juillet
- Un mariage a été célébré
Entre Melle Marie BAUSSE et M. Olivier BELANGER le 04 août

Dates à retenir

- Soirée « Fouées » du Comité des Fêtes le samedi 17 novembre, à la salle de la Maligny.
Réservations auprès de M. Jean-Pierre PORTIER au 02 41 67 06 23.
- Réveillon du Comité des Fêtes le lundi 31 décembre à la salle de la Maligny.
- Concours de belote de la Société le samedi 01 décembre, à la salle du Mousseau à partir de 20H.

Les réalisations effectuées cet été

- ❖ Construction d'un mur impasse de La Maligny.
- ❖ Commencement des travaux de viabilisation pour l'extension du lotissement du Clos de la Maligny.
- ❖ Achat d'un fourneau pour la salle des fêtes du Mousseau.
- ❖ Achat d'une armoire frigorifique de 750L et d'une armoire chauffante pour la cuisine scolaire.

Au sujet des associations communales

✓ FAMILLES RURALES

Modification du bureau lors de l'élection du 05 juin 2012

Présidente: Isabelle GUIBERTEAU (Les Ulmes)
Vice-présidente: Marie-Claude PILLIER (Les Ulmes)
Trésorière: Lucie CUREAUDEAU (Les Ulmes)
Trésorière adjointe: Christine GLANDAIS (Les Ulmes)
Secrétaire: Ingrid ROLAND (Meigné)
Secrétaire adjointe: Isabelle LALLEMAND (Les Ulmes)

Activités 2011-2012

Gym douce tous les jeudis de 19H à 20H à la salle des fêtes du Mousseau, cours spécialement destiné aux personnes qui veulent reprendre une activité après une interruption et aux seniors.

Responsable: Claudine DAVASE ☎: 02 41 59 69 48 ou 06 71 56 69 01

Gym tonique tous les jeudis de 20H à 21H à la salle des fêtes du Mousseau

Animateur des 2 cours de gym: Yves MARSILLE

Responsable: Claudine DAVASE ☎: 02 41 59 69 48 ou 06 71 56 69 01

Art floral le 4^{ème} mardi de chaque mois de 20H à 23H à la salle des fêtes du Mousseau

Animatrice: Florence VINCONNEAU

Responsable: Catherine MONTAUDON ☎: 02 41 50 48 85

Cuisine le 2^{ème} mardi de chaque mois à 19H30 à la salle des fêtes du Mousseau

Animateur: Philippe ROLAND

Responsable: Sonia PICHODOU ☎: 02 53 93 93 75

Scrapbooking le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 20H à 22H à la salle des fêtes du Mousseau

Animatrice: Myriam LHUMEAU

Responsable: Lucie CUREAUDEAU ☎: 02 41 67 75 40

Spectacle humoristique le 10 novembre

L'association FAMILLES RURALES DES ULMES ET ENVIRONS propose une soirée humoristique intitulée "La Famille Cougnasse: le retour de J-C (Joseph Cougnasse)" le samedi 10 novembre 2012, à la salle de la Maligny, à 20H30.

Les ulmois âgés, sans moyen de transport, qui voudraient assister à ce spectacle, peuvent, lors de leur réservation, demander le transport en voiture qui serait assuré gratuitement par l'organisateur

Tarif du spectacle: 11 euros - Réservations auprès de Claudine DAVASE Tél : 02 41 59 69 48 ou Isabelle GUIBERTEAU Tél : 02 41 67 05 76



La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
Lundi	17H - 18H	Jean-Yves PILLIER (1 ^{er} adjoint) de 16H à 18H
Mardi	14H30 - 18H	Didier GUILLAUME (Maire) de 17H à 18H
Mercredi	14H - 16H	D. GUILLAUME de 9H30 à 11H30 sur rendez-vous
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H30 - 12H30	Alain DAVASE (2 ^{ème} adjoint) de 9H30 à 12H30
Samedi	FERME	

Téléphone du secrétariat: 02 41 67 00 40 – Fax : 02.41.67.85.53

Courriel: mairie.lesulmes49@wanadoo.fr - Site internet: www.lesulmes.mairie49.fr

Informations diverses

➤ Lutte contre les rongeurs commensaux (rats et souris)

Une campagne de dératisation aura lieu sur le territoire de la commune au mois de novembre.

Tous les ulmois qui ne l'ont pas encore fait, sont invités à adhérer au GDON (**G**roupement de **D**éfense contre les **O**rganismes **N**uisibles) communal pour participer à cette lutte collective en retirant le raticide auprès de Jean-Luc BAZANTE (agent technique communal).

Il leur sera demandé la somme symbolique d'1€ (raticide gratuit) pour leur adhésion.

➤ Divagations d'animaux

Il est interdit de laisser divaguer (errer en étant livrés à eux-mêmes) les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité (article L211-19-1 du code rural). C'est le cas si le chien (sauf protection d'un troupeau) n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de la voix de celui-ci, ou est éloigné de plus de cent mètres de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable.

Tout chien abandonné est également considéré en état de divagation, sauf si son propriétaire prouve qu'il a effectué des recherches pour le retrouver et le récupérer.

Est considéré en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cent mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de milles mètres du domicile de son maître et qui n'est plus sous la surveillance immédiate de celui-ci. Il en est de même du chat dont le propriétaire n'est pas connu (faute de tatouage permettant de l'identifier) et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

L'animal divaguant peut être capturé par la fourrière animale de la commune et ne sera rendu à son propriétaire qu'après paiement des frais de gardiennage. Le propriétaire (ou le gardien) d'un animal divaguant risque une amende de 35€, l'infraction pouvant être constatée par un policier, un gendarme ou un garde-champêtre.

Annonce

- Assistante maternelle agréée depuis 2008 recherche un enfant à accueillir à partir du 1^{er} janvier 2013.
Contacter Melle BILLY Valérie La vigne aux Moines Tél: 02.41.50.86.85

Le trésor des Ulmes

Non, vous ne rêvez pas, un trésor a bien été découvert aux Ulmes ! Mais l'histoire extraordinaire et insolite que nous vous rapportons ici se déroule... en 1932. Et nos anciens la connaissent bien.

Deux habitants de notre commune, Pierre Bruère et son père, viennent de retourner une parcelle de luzerne pour y planter une vigne près de La Rousselière. D'un coup de pioche, ils font sortir de terre une vieille pièce de monnaie. A peine le temps de la dégager, une autre pièce est mise à jour, puis d'autres encore... et bientôt il ne s'agit plus de les compter mais de trouver le moyen de les transporter tant elles sont nombreuses ! Imaginez la scène : 60 kg de monnaies anciennes en bronze (soit environ 2500 à 3000 pièces, la plus récente émise en 183-184 ap. J.C.) vont revoir la lumière du jour et, sur une brouette, arriver à la ferme... dans des sacs à pommes de terre.

Il s'avèrera que la découverte est d'importance puisqu'il s'agit de pièces romaines, des sesterces à l'effigie des empereurs Trajan, Hadrien, Antonin et Commode, frappées aux I^{er} et II^{ème} siècle de notre ère. Certaines sont dans un état de conservation remarquable, d'autres plus usées. Selon la forme occupée dans sa cachette par l'ensemble du trésor, il paraît vraisemblable qu'à l'origine il fut enterré dans un sac en peau de bête cousue.



L'émerveillement va pourtant laisser place à l'amertume quand on apprend la suite : un collectionneur averti fait l'acquisition rapide de quelques exemplaires... puis repasse l'année suivante s'approprier la quasi totalité des pièces pour une somme dérisoire, arguant de la faible valeur de cette « ferraille » ! Pierre Bruère aura la présence d'esprit d'en garder une vingtaine, ultime et maigre vestige du Trésor des Ulmes, qu'il montrera en public lors d'une veillée villageoise organisée dans la salle communale de Cizay-la Madeleine en avril 1985.

Si d'autres pièces ont été retrouvées par ci par là au hasard des travaux des champs, très rares sont celles qui ont pu atteindre la qualité des plus beaux spécimens de cette incroyable trouvaille, sans parler de leur exceptionnelle quantité.

Qui a si bien enfoui en ce lieu un tel trésor, pour quelles raisons et en quelles circonstances ? Quelle est l'histoire de ces pièces et quand ont-elles été ainsi dissimulées ? Le romancier a sans doute plus d'espoir que l'historien de résoudre ces énigmes.

Le commune vend du matériel

Une armoire frigorifique Philips de 1400L en inox en état de marche

Raison de la vente: ancienne armoire de la salle des fêtes du Mousseau remplacée par celle de la cuisine scolaire plus récente et surdimensionnée pour les besoins actuels et elle-même remplacée par une armoire frigorifique de 750 L.

Prise secteur: 220V

Prix de vente: 200€



Un fourneau ROSIERES quatre feux plus une plaque gaz et deux fours électriques, le tout en état de marche malgré les deux boutons de commande des fours électriques à revoir.

Raison de la vente: ancien fourneau de la salle des fêtes du Mousseau remplacé par un fourneau compatible avec le format Gastro GN1/1 des traiteurs.

Prix de vente: 200€



Un hachoir professionnel inox complet - secteur: 380V

Très bon état - lame neuve - Prix de vente: 100€

Raison de la vente: matériel devenu inutile



Un robot coupe légume professionnel R501

Moteur 220/380V - Prise secteur: 380V

Bon état - Prix de vente: 80€

Raison de la vente: matériel devenu inutile

